

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
PYRENEES-ORIENTALES

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PEYRESTORTES**

DCM n°21/2020

Séance Ordinaire du 25 mai 2020

Nombre de membres

En exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

L'an deux mille vingt le vingt-cinq mai à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle intergénérationnelle, sous la présidence de Monsieur Alain DARIO, Maire de PEYRESTORTES.

Secrétaire de séance : BROSSEAU Sylvie

Présents : DARIO Alain, BROSSEAU Sylvie, JAMMES Francis, PLA Michelle, POMPA Antoine, SCHMITT Henri, CHANCHO Jean-Marie, SAGUY Françoise, RAMOS José, HAMMOUDA Jeanine, DURAND Christophe, STEPPE Virginie, ROUSSEAU Charline, BRUNET François, CRUANAS Pauline

Procurations : /

Absents : /

Date de la convocation :

18 mai 2020

Classement issu de la
nomenclature
« ACTES » 5.3
Designation de
représentants

OBJET : DESIGNATION DES DELEGUES TITULAIRES AU SYNDICAT MIXTE POUR LA RESTAURATION COLLECTIVE, L'ANIMATION PEDAGOGIQUE ET LE TRANSPORT PYRENEES-MEDITERRANEE (SYM P-M)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 ;

Vu l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020 ;

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que conformément aux dispositions des articles L. 5721.1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, il y a lieu de procéder au renouvellement des délégués de la Commune au Syndicat Mixte pour la Restauration Collective, l'Animation Pédagogique et le Transport Pyrénées-Méditerranée (SYM P-M).

Le Conseil Municipal procède à l'élection au scrutin secret et à la majorité absolue de deux (2) délégués titulaires au SYM P-M.

Les résultats sont les suivants :

- Nombre de votants : 15
- Suffrages exprimés : 15
- Majorité absolue : 8
- Nombre de bulletins nuls : 0

Sont élus pour représenter la Commune au SYM P-M :

- Madame BROSSEAU Sylvie : quinze (15) voix
- Madame PLA Michelle : quinze (15) voix

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet, publiée et affichée conformément aux règles en vigueur.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,



Le Maire,

Alain DARIO